

Conseil d'établissement du 8 novembre 2022 - Compte-rendu

<u>Présents</u>: Aurélie REGEASSE (POL- chargée des Politiques Publiques Intercommunales); François GUIMBAUD (directeur du CRI); Laura SCHERPEREEL (secrétaire du CRI et représentante des personnels non-enseignants); Mme Bernadette DESROCHES (élue Saint-Junien); Sylvie POSTEL, Guy CHABERNAUD, (représentants des professeurs); Jérémie BARRIER, Michaël DEMARTHON (représentants des élèves); Chrystelle MARTIN, Dominique DELAVIE (représentants des parents).

<u>Excusés</u>: Pierre ALLARD, Président CC POL; Thierry GRANET (Vice-président chargé de la Culture); Stéphanie FOURGEAUD (DGS CCPOL), Laurence BEIGE (élue Saint-Victurnien); Claudine LATHIERE (élue Rochechouart), Adrien GIUGE (représentant des professeurs); Emilie MARTIN (représentante des élèves).

Ordre du jour : Installation du nouveau Conseil d'établissement.

- Accueils
- Lecture des statuts Missions du Conseil d'établissement
- Méthode de travail Calendrier
- Projets en cours

Aurélie REGEASSE [AR] excuse Thierry Granet [TG], Vice-Président chargé la Culture, introduit la séance et propose un tour de table pour que chacun se présente et précise son rôle au sein du Conseil d'établissement.

François Guimbaud [FG] fait une lecture des statuts du Conseil d'E.

L'Environnement, le rôle et les missions :

Conseil communautaire, Commission Culture, Conseil pédagogique, Conseil d'établissement. Les deux dernières assemblées sont les instances de concertation voulues par le Ministère de la Culture, y compris sous forme de critères de classement. Mais nous nous sommes structurés depuis plus de 15 ans devant la nécessité de définir le rôle de chacune des assemblées :

- Le conseil communautaire est l'organe délibérant ;
- La commission Culture, qui réunit les élus du territoire dans le domaine de la Culture, définit les priorités de l'établissement (sa « politique culturelle), valide les projets et prépare le travail du Conseil communautaire;
- Le Conseil pédagogique a la charge de l'organisation des études musicales, selon les orientations du Ministère de la Culture et la politique de l'établissement;
- Le Conseil d'établissement est une instance de concertation; il a vocation à évoquer tout ce qui a trait à la vie dans l'établissement, et est un outil de débats et d'échanges. Il n'est en aucun cas un organe délibérant (il peut émettre des propositions mais ne prend pas de décisions). Il est souvent le premier informé des futures orientations ou projets de l'établissement.
- Il n'est pas une interface entre les usagers et les élus, entre les usagers et les professeurs, entre les professeurs et la direction etc.

1

La composition

Le Conseil d'établissement comporte deux collèges ; le premier est constitué de membres désignés (élus ou personnes de l'administration), le second de représentants élus. La temporalité n'est pas la même, car les représentants sont élus pour deux années (renouvelables).

Le fonctionnement

Le Conseil d'établissement se réunit a minima deux fois par année scolaire, et peut être convoqué à titre extraordinaire en fonction de besoins particuliers. Les représentants du deuxième collège recueillent les questions et propositions de leur catégorie d'usagers ; ces questions sont débattues en Conseil.

[FG] précise qu'il n'y aura pas de questions diverses à l'ordre du jour puisque c'est un Conseil d'établissement d'installation. Les questions doivent être envoyées 48h en amont du prochain CE pour figurer à l'ordre du jour. Celles qui seraient trop complexes pourront être décalées au CE suivant. Pour apporter les meilleures réponses, les réalités du territoire sont autant à considérer que la pertinence des échanges.

Le CE est moteur de toute action mobilisant des bénévoles autour des activités du conservatoire.

18h29, arrivée de Mme MARTIN Chrystelle (représentante des parents d'élèves suppléante).

Jérémie Barrier [JB] demande si le compte-rendu des CE est envoyé à tous. [FG] indique que seule figure dans les statuts l'obligation de le transmettre par voie d'affichage, mais qu'il pourrait être intéressant de le faire parvenir à tous (voir pour le rajouter aux statuts), car des collègues ont fait part de la difficulté de lire les compte-rendu affichés. La mise en place du futur blog permettra peut-être de communiquer par cette voie.

18h30 arrivée de Sylvie POSTEL.

Diplômes de fins de cycles demandés par le dernier CE de mars 2022, en récompense du travail fourni : 1 élève sur 20 est venu le chercher (ils ont été avertis de la disponibilité des diplômes par mail) ; c'est donc peut-être une demande des familles plutôt qu'une demande des élèves...

Afin de « sacraliser » ce moment, [AR] propose de faire une cérémonie de remise des diplômes en fin d'année, après les examens. [FG] : en raison des contingences du calendrier, le meilleur moment serait à l'occasion de l'Audition des familles.

Point sur le Certificat d'Etudes Musicales : c'est un diplôme ayant une reconnaissance nationale. Nous avons 4 élèves inscrits pour l'instant, dont 2 qui devraient le passer cette année. Une mise à jour va être faite concernant cet examen dans le Règlement des Etudes (ce pourquoi il n'a pas encore été envoyé aux familles).

Le **Livret d'accueil** a été distribué pour la première fois à la rentrée. Il permet de donner aux familles des informations simples et des perspectives concrètes ; il fait partie des actions prévues au Projet d'établissement.

Autre action prévue dans le projet d'établissement, un **Blog spécifique au CRI**, mais connecté au site de la POL, est en cours de construction (architecture prête, probablement livré en janvier). Il servira à diffuser les actualités du CRI (qui seront relayées sur le site de la POL), les affiches, les photos et vidéos des événements. Il devrait y avoir une page réservée au CE avec a minima les coordonnées des représentants, et peut-être leur photo et une présentation courte de chacun (si tout le monde est d'accord avec cela, cf. loi RGPD).

2

3

Le blog est un organe de communication mis en place pour satisfaire tout le monde, mais il est soumis à des règles strictes de droits, et à la validation.

En attendant que ce blog soit prêt, on pourrait faire passer un pdf aux familles avec une courte présentation de chacun, que le CRI transmettrait par mail.

La page Facebook va être relancée, puisqu'elle semble connaître un regain d'abonnés. [JB] propose une synchronisation des actualités du blog avec la page Facebook, mais la synchronisation sera plutôt faite avec le site de la POL via un bandeau interactif. L'idée est que les usagers viennent chercher l'info plutôt que nous les abondions de mails. En revanche, un lien vers le blog sera systématiquement fait pour chaque publication lorsqu'il sera mis en route. Michaël Demarthon [MD] constate qu'il y a deux formes de publics, les 5-18 ans et les parents, qui n'utilisent pas les mêmes médias (application St-Junien et IntraMuros pour les parents, réseaux sociaux pour les plus jeunes). [FG] rappelle qu'il faut faire le distinguo entre les infos institutionnelles, qui doivent figurer sur les médias institutionnels, et l'événementiel (exemple : expo PALAS diffusé en interne, car cela ne concerne que le CRI même si elle sera évoquée sur le journal interne de la POL). [AR] ajoute que les infos à destination des usagers doivent passer par la validation du Directeur de Cabinet (mode de fonctionnement institué pour une harmonisation de tous les services de la POL), et le que blog doit être identifié comme un site intercommunal.

Accueil des élèves en situation de handicap [Sylvie POSTEL, référente]: 3 entretiens depuis septembre, que Sylvie retranscrit à l'écrit ; solutions parfois impossibles à apporter pour tous, mais il a été grandement apprécié par les familles que du temps soit consacré pour trouver des solutions adaptées à chacun. Il y a de la demande, donc on répond bien à un besoin du territoire. Une signalétique spécifique, dans nos moyens de communication, sera mise en place à la rentrée prochaine.

18h52, arrivée de Guy CHABERNAUD.

Le prochain CE aura lieu dans le courant du 1^{er} trimestre, lorsque [TG] sera de retour parmi nous. En cette occasion, un bilan sera réalisé des actions menées dans le cadre du projet d'établissement (ce qui a été réalisé ou non, et pourquoi). [AR] remarque à ce sujet que beaucoup de choses sont à mettre en place, et que la réalité du quotidien peut parfois rendre compliquée la mise en place des actions.

La fréquence des CE est de deux fois par an ; des réunions extraordinaires peuvent être convoquées au besoin, en fonction de la nécessité.

[JB] s'interroge sur les échanges entre usagers et représentants. FG précise que ce sont en principe les usagers qui vont vers leurs représentants, puis un affichage du compte-rendu est fait pour relayer les réponses données aux questions transmises lors du CE.

[MD] demande si les professeurs pourraient communiquer à leurs élèves, 15 jours avant, la date du prochain CE pour que tout le monde soit informé. [FG] rappelle qu'un message à destination des familles est toujours envoyé, mais invite chacun à le vérifier et à nous avertir si nous l'omettions.

Dominique Delavie partage son expérience du Conseil d'Ecole auquel il participe : les représentants ont une boîte aux lettres réservée et un mail spécifique. Bernadette Desroches estime que cela pourrait légitimer le rôle des représentants, et permettrait de désamorcer des questions qui parfois ne sont pas aussi problématiques qu'elles n'y paraissaient. [AR] propose qu'on installe sur chaque site des boîtes à idées à cet effet.

Fin à 19h38.